

## L'Observatoire Economique et Social

**Avec un recul de 550 000 personnes protégées en maladie depuis 2004, le régime des non-salariés agricoles a perdu - 27,0 % de ses effectifs.**

*En 2014, le régime des non-salariés agricoles compte 1,5 million de personnes protégées en maladie. Cet effectif représente 2,3 % de la population en France métropolitaine.*

*Depuis 2004, l'ensemble des personnes protégées en maladie au régime des non-salariés a diminué de - 27,0 %, selon un rythme annuel moyen de - 3,1 %. Cette baisse tendancielle est liée à la diminution démographique des chefs d'exploitation et des conjoints qui travaillent de plus en plus souvent hors du monde agricole. Cependant, le rythme de la baisse de la population protégée au régime des non-salariés ralentit depuis 2011.*

*La part des ouvriers droits (actifs et retraités) a progressé, passant de 75,9 % à 82,3 % de l'ensemble de la population protégée.*

*Les évolutions départementales sont variables puisque certains départements présentent une baisse supérieure à 30,0 % (Dordogne, Pyrénées-Orientales, Aude, Charente et Finistère, Lot-et-Garonne, Bas Rhin et Vienne) tandis que d'autres limitent le recul à moins de 20,0 % (Var et Marne).*

### **Les effectifs reculent de - 27,0 % depuis 2004.**

La population protégée pour le risque maladie au régime des non-salariés agricoles compte 1,5 million de personnes en 2014 contre 2,0 millions en 2004 (graphique 1).

Entre 2004 et 2014, cette population a diminué de - 27,0 %, soit une perte de 550 000 personnes. La baisse annuelle moyenne se situe à - 3,1 %.

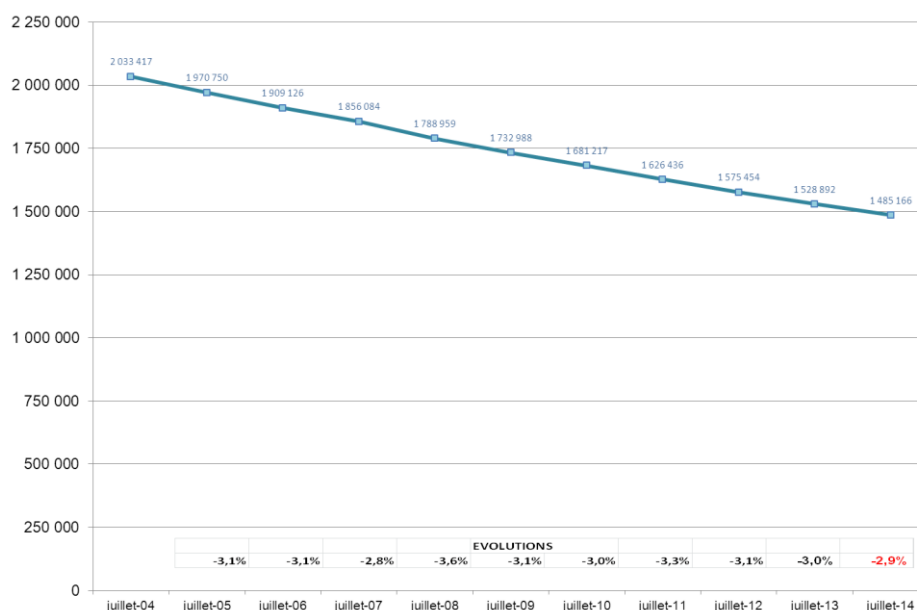
Depuis un an, les effectifs protégés au régime des non-salariés diminuent un peu moins vite que sur la période précédente : - 2,9 % après - 3,0 %, en lien avec une tendance récente au ralentissement de la baisse démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, initiée en 2011.



## Graphique 1

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE AU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

PERIODE 2004 A 2014



Source : MSA

### Huit personnes sur dix protégées pour le risque maladie au régime des non-salariés agricoles sont ouvriers droit en 2014.

La population protégée se répartit entre les ouvriers droit (1,2 million) et les ayants droit (0,3 million - graphique 2). Les ouvriers droit sont quatre fois plus nombreux que les ayants droit : ils représentent 82,3 % de l'ensemble des personnes protégées.

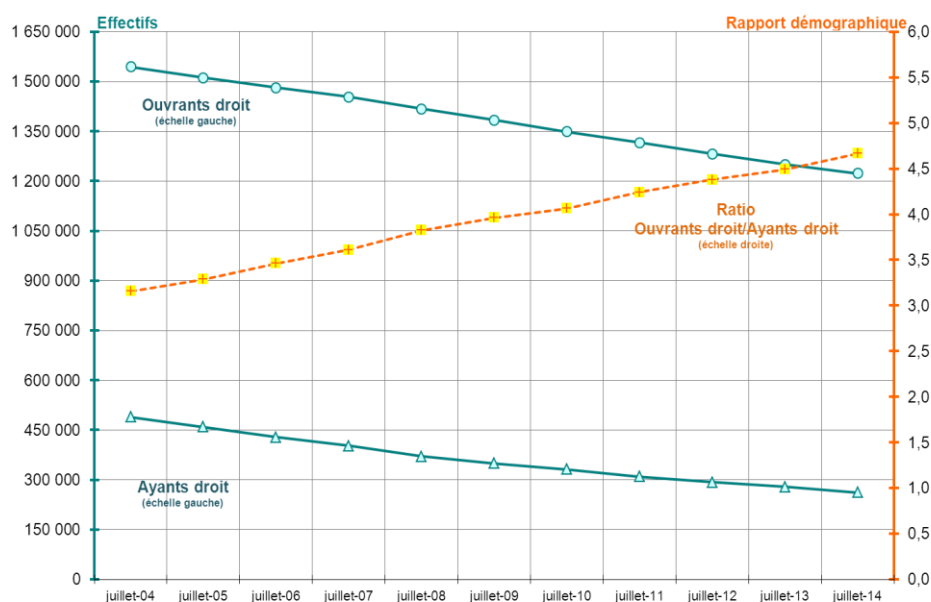
Entre 2004 et 2014, le régime des non-salariés agricoles a perdu 550 000 personnes réparties entre les ouvriers droit (320 000) et les ayants droit (230 000). Ainsi, les populations d'ouvriers droit et d'ayants droit ont respectivement diminué de - 20,8 % et de - 46,4 %, correspondant au rythme annuel moyen de - 2,3 % et de - 6,0 %. Cette évolution a eu pour conséquence de réduire la part des ayants droits dans l'effectif total de la population.

En 2014, le régime des non-salariés agricoles protège 4,7 ouvriers droit pour un ayant droit ; ce ratio était de 3,2 en 2004.

## Graphique 2

### EFFECTIFS D'OUVRIERS DROIT ET D'AYANTS DROIT PROTÉGÉS EN MALADIE AU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

PERIODE 2004 A 2014



Source : MSA

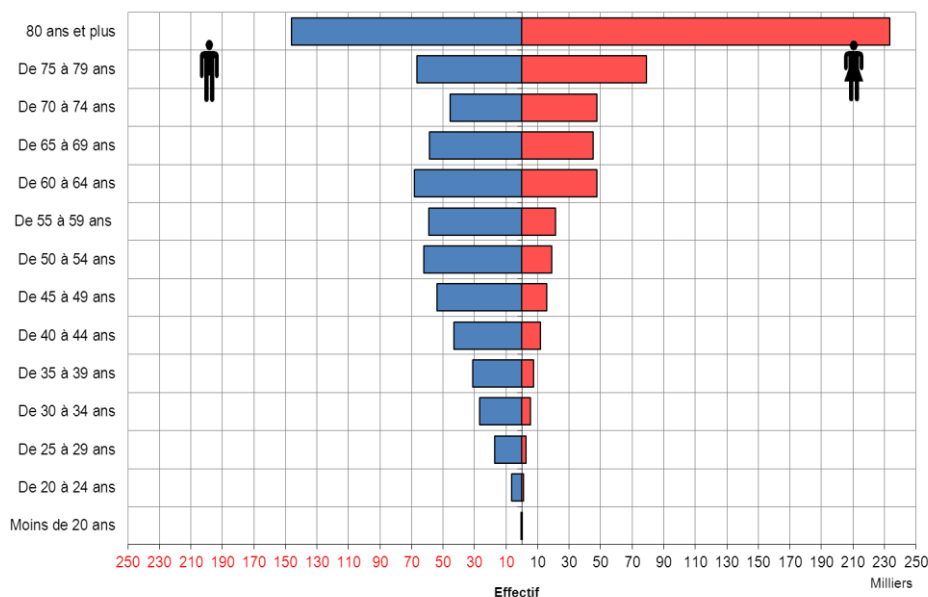
### Un ouvrant droit sur trois est âgé de plus de 80 ans.

Le régime des non-salariés agricoles a pour spécificité de couvrir une forte proportion de personnes âgées (graphique 3). Parmi les ouvrants droit, les 80 ans et plus représentent 31,0 % de la population alors que seuls 8,1 % sont âgés de moins de 40 ans.

La structure démographique particulière de ce régime explique la baisse tendancielle des effectifs protégés en maladie. Cette baisse de long terme est en lien avec l'âge élevé des ressortissants. Il en résulte un nombre de décès supérieur au nombre d'actifs qui entrent dans le régime.

Graphique 3

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION D'OUVRANTS DROIT PROTEGES EN MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES - 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014



n.b. : les âges des ayants droit ne sont pas disponibles.

Source : MSA

### Les parts des retraités et des actifs protégés en maladie au régime des non-salariés agricoles augmentent entre 2004 et 2014, au détriment des autres catégories d'inactifs.

En 2014, la population bénéficiaire de droits maladie au régime des non-salariés agricoles est constituée à 53 % par des retraités, invalides et autres inactifs, à 29 % par des actifs, à 7 % par des conjoints, et à 11 % par les enfants et autres ayants droit de non-salariés agricoles (graphique 4).

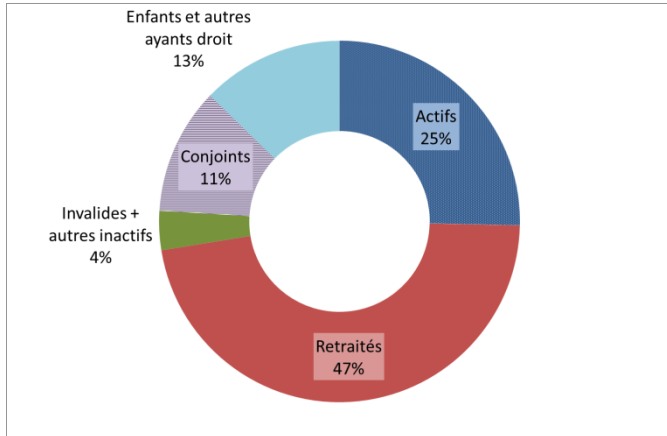
En dix ans, la part des retraités et des actifs s'est sensiblement accrue tandis que celle des populations d'ayants droit (conjoints, enfants et autres ayants droits) a diminué (graphiques 3 et 4).

Le recul de la part des conjoints est lié à la désaffection du statut de collaborateur d'exploitation mais également à l'évolution de leur activité hors du monde agricole.

Télécharger les données au format Excel : 

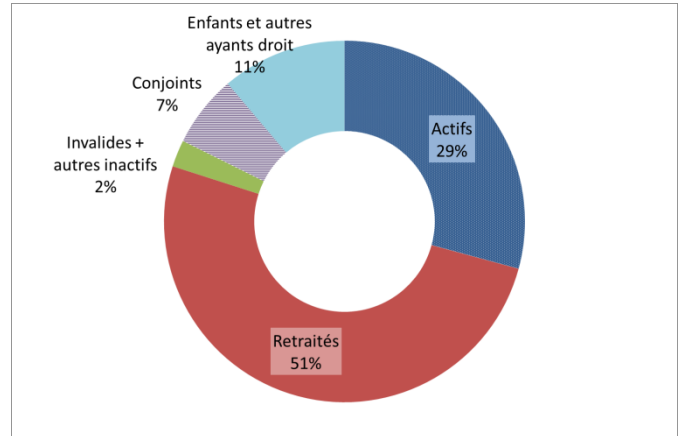
**Graphique 4**

**REPARTITION DE LA POPULATION PROTEGEE POUR LE RISQUE MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN JUILLET 2004**



**Graphique 5**

**REPARTITION DE LA POPULATION PROTEGEE POUR LE RISQUE MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN JUILLET 2014**



Source : MSA

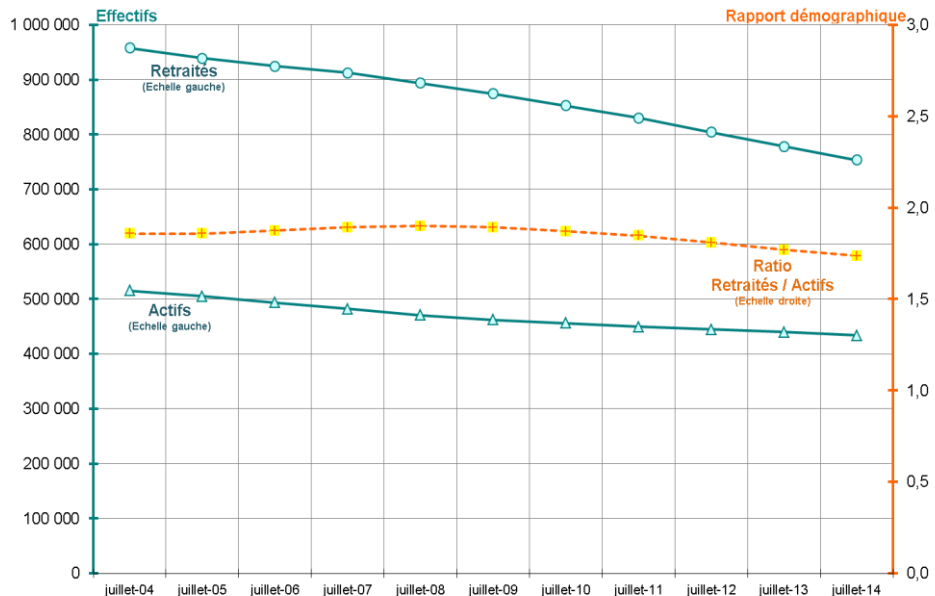
**Le ratio démographique entre retraités et cotisants s’améliore depuis 2009.**

Entre 2004 et 2014, les effectifs d’actifs et de retraités diminuent respectivement de - 15,8 % et de - 21,3 %. Avec un nombre d’actifs cotisants diminuant moins vite que celui des retraités (graphique 5), le ratio démographique entre les retraités et les actifs couverts en maladie s’est légèrement amélioré sur la période 2004-2014. En 2004, un actif cotisait pour 1,9 retraité, alors qu’en 2014, ce ratio est d’un cotisant pour 1,7 retraité.

Toutefois, deux périodes peuvent être distinguées. Entre 2004 et 2009, le ratio se dégrade en raison du recul rapide du nombre de cotisants tandis que, à partir de 2009, l’accélération de la baisse des effectifs de retraités combinée au ralentissement de la baisse des effectifs de cotisants conduit à une amélioration du ratio démographique.

**Graphique 6**

**EFFECTIFS DE RETRAITES ET D’ACTIFS COTISANTS PROTEGES EN MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES PERIODE 2004 A 2014**



Source : MSA

**Une personne sur trois protégée au régime des non-salariés agricoles est localisée dans la façade Ouest.**

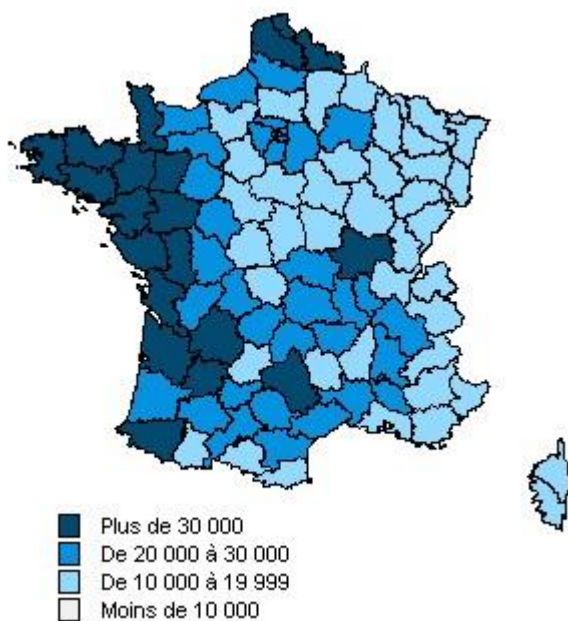
En 2014, 555 000 personnes protégées en maladie sont réparties sur la façade Ouest, dont 400 000 en Pays de Loire, Bretagne et Aquitaine (carte 2). L'Est de la France (Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Rhône Alpes) regroupe 260 000 personnes, soit deux fois moins que dans la façade Ouest.

En 2004, la population protégée représentait 770 000 personnes réparties sur la façade Ouest, tandis que l'Est regroupait 350 000 personnes (carte 1).

Entre 2004 et 2014, les départements dont la baisse est supérieure à 30 % sont : Dordogne, Pyrénées-Orientales, Aude, Charente et Finistère, Lot-et-Garonne, Bas Rhin et Vienne (carte 3). Deux départements présentent une baisse légèrement inférieure à 20 % : Var et Marne.

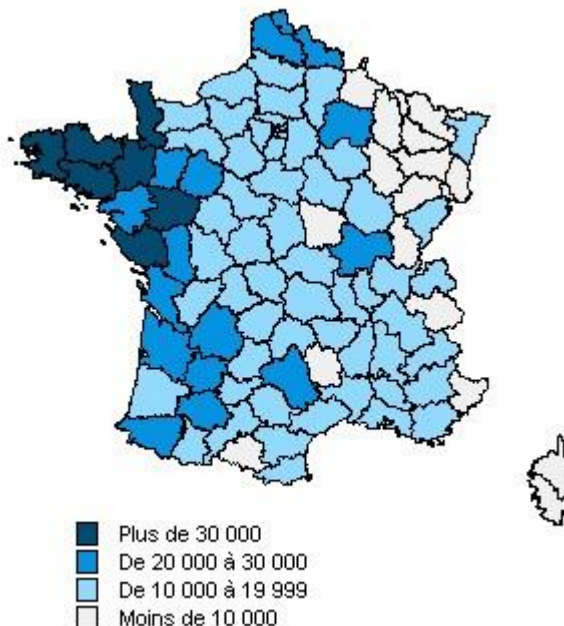
**Carte 1**

**REPARTITION DEPARTEMENTALE DE LA POPULATION PROTEGEE EN MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2004**



**Carte 2**

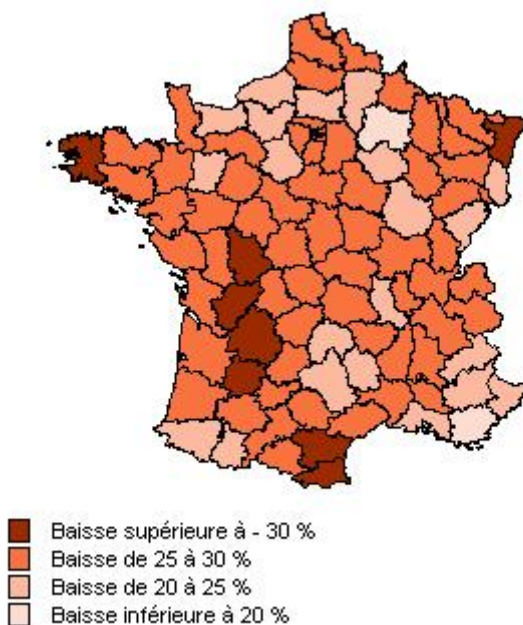
**REPARTITION DEPARTEMENTALE DE LA POPULATION PROTEGEE EN MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**



Source : MSA

**Carte 3**

**BAISSE DE LA POPULATION PROTEGEE EN MALADIE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES ENTRE 2004 ET 2014**



Source : MSA

## Dispositif

Le dénombrement des personnes protégées pour le risque maladie au régime des non-salariés agricoles est issu de l'exploitation des fichiers « ETAPRO » transmis chaque année par les caisses de Mutualité Sociale Agricole. A partir d'une enquête réalisée auprès d'adhérents, un redressement est effectué afin d'obtenir un effectif d'individus ayant une couverture effective.

**Les données sont celles disponibles au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.**

## Définitions

**Personnes protégées en maladie** : Bénéficiaires de la protection sociale qui, à quel que titre que ce soit, ont droit aux prestations au régime des non-salariés agricoles d'assurance maladie obligatoire. Le bénéficiaire peut être assuré ou ayant droit. En ce qui concerne l'assurance maladie obligatoire, l'ouvrant droit est la personne affiliée de façon obligatoire au régime des non-salariés agricoles de par son activité professionnelle. L'ayant droit est une personne qui peut bénéficier des prestations sociales du fait de ses liens avec l'ouvrant droit (conjoint s'il ne travaille pas, enfant, concubin, etc..).

**Les ouvrants droit** protégés au régime des non-salariés agricoles sont constitués :

- des actifs : chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles,
- des inactifs : retraités, invalides et autres catégories d'inactifs.

**Les ayants droit** protégés au régime des non-salariés agricoles sont constitués :

- des conjoints d'actifs, de retraités et d'invalides et d'autres catégories d'inactifs,
- des enfants d'actifs, de retraités et d'invalides et d'autres catégories d'inactifs,
- des autres ayants droit d'actifs, de retraités et d'invalides et d'autres catégories d'inactifs.

## Avertissement

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la totalité des personnes non-salariées agricoles est assurée par la MSA.**

Jusqu'au 31 décembre 2013, les non-salariés agricoles pouvaient être affiliés soit à la MSA, soit au GAMEX. Ce dernier assurait la protection en maladie de 9 % des effectifs non-salariés. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a supprimé cette disposition. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 130 000 personnes qui étaient affiliées au GAMEX sont dorénavant protégées en maladie par la MSA.

## Sigles cités :

MSA : Mutualité sociale agricole

NSA : Non-salariés agricoles

GAMEX : Groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles

Télécharger les données au format Excel :



MSA Caisse Centrale	Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC - pelc.alain@ccmsa.msa.fr
40 rue Jean Jaurès	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93647 Bagnolet cedex	Rédactrice : Vanessa GUERIN
	Mise en forme : Michèle LALLAOURET
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr –
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

